



Procès-verbal de la rencontre de travail de la Commission loisirs, sports et vie communautaire tenue à la salle Jean-Allie, de la Maison du Citoyen, secteur Hull, le mercredi 3 mars 2004, à 17 h.

PRÉSENCES : Membres

M. Richard Jennings, président et conseiller
M. André Levac, vice-président et conseiller
M^{me} Hélène Rollin, citoyenne
M. Sylvain Pamerleau, citoyen
M. Denis Langevin, citoyen
M. Lévis Brazeau, citoyen
M. Robert Bob MacMillan, citoyen
M. Malcolm Corcoran, citoyen

Ressources internes :

M. Louis-Paul Guindon, directeur, Module culture et loisirs
M^{me} Marie-Hélène St-Onge, responsable loisirs, Centre de services Gatineau
M. Gilles Desjardins, responsable loisirs, Centre de services Hull
M^{me} Nicole Croteau, responsable loisirs, Centre de services Aylmer
Masson-Angers

ABSENCES

MOTIVÉES : M^{me} Thérèse Cyr, conseillère, district 10
M. Pierre Perron, citoyen
M^{me} Céline Farrell, responsable loisirs, Centre de services
Buckingham/Masson-Angers

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

M. Jennings débute la rencontre de travail à 17 h 15 et souhaite la bienvenue à tous.

2. DOSSIER PISCINE INTÉRIEURE, SECTEUR AYLNER

M. Philippe Paquin, chef de division au Service d'urbanisme à la Ville, est venu présenter les différents sites qui ont été examinés pour le projet de la piscine intérieure dans le secteur d'Aylmer, faisant suite à la demande des membres de la Commission, lors de la dernière rencontre.

Monsieur Paquin a rappelé les principales étapes du dossier qui date de 1989 alors que l'ex-ville d'Aylmer souhaitait construire un complexe sportif et culturel. L'ex-ville d'Aylmer avait, à ce moment, examiné divers sites possibles pour la construction de ce complexe et avait, finalement, opté pour un terrain d'environ 15 acres au coin du Chemin d'Aylmer et de la rue Duschenay.

Dans le contexte où le conseil municipal de la ville de Gatineau a annoncé un budget pour la construction d'une piscine intérieure dans le secteur d'Aylmer, une mise à jour des sites potentiels a été faite alors qu'une dizaine de sites ont été examinés. Après analyse, M. Paquin indique aux membres de la Commission que le site prévu, sur la rue Duschenay, répond le mieux aux besoins du projet.

- Le terrain est déjà propriété de la ville.
- Les services municipaux sont déjà « à la porte ».
- Il y a des projets de développement domiciliaire prévus dans ce secteur qui vont augmenter le nombre de résidents du secteur.
- Le site est très accessible à pied, en auto, en vélo, en autobus.
- Le zonage permet ce type de projet.

Suite à cette présentation, les membres de la Commission se disent en accord avec le choix du site et l'analyse qui a été faite par les services municipaux.

3. DOSSIER CENTRE SPORTIF ET COMMUNAUTAIRE, SECTEUR DE GATINEAU

Les membres ont tous reçu, au cours des jours derniers, une copie de la présentation qui a été faite par la firme SODEM lors de la dernière réunion.

- Les membres de la Commission prennent constat, dans leur réflexion, de la décision du conseil municipal d'investir des montants d'argent pour la construction de 3 piscines intérieures dans les secteurs de Aylmer, de Buckingham et de Gatineau et 1 piscine extérieure dans le secteur de Masson-Angers. Donc, une augmentation d'infrastructures aquatiques pour desservir les besoins de la population.

Les infrastructures sportives favorisent la pratique de l'activité sportive et ont un effet d'entraînement sur les jeunes athlètes qui veulent s'adonner à la compétition.

- Il est important que la Ville obtienne de l'aide financière des paliers de gouvernements supérieurs pour le financement des activités et des opérations. Le développement de l'élite sportive est surtout affaire des gouvernements supérieurs et non pas uniquement de la municipalité.
- Les membres conviennent que la discussion doit porter **d'abord** sur les orientations que la Ville doit se donner en terme de développement dans les sports aquatiques.
- Les membres prennent constat des chiffres établis par la firme SODEM, à des fins de comparaison avec d'autres villes, tenant compte du taux de pratique libre et de compétition en fonction du nombre total de population. Or, il apparaît clairement que, toute proportion gardée, la ville de Gatineau ne possède pas le nombre suffisant de plateaux aquatiques pour répondre à la demande de sa population.

Après discussion et analyse des données de la firme SODEM, les membres de la Commission reconnaissent l'importance :

1. De répondre aux besoins de la population en général sur le plan récréatif et familial.
2. Mais également d'investir dans une infrastructure qui va permettre le développement de l'élite sportive dans les différentes disciplines aquatiques, tout en répondant à un besoin récréatif et familial.
3. De tenir compte que, malgré les investissements prévus en terme de piscines, et dans l'esprit du concept de village urbain, que la ville de Gatineau demeure sous équipée pour ce qui est de répondre aux besoins récréatifs et familiaux.

CLSVC-2004-012

**DOSSIER CENTRE SPORTIF ET COMMUNAUTAIRE,
SECTEUR DE GATINEAU – PREMIÈRE
RECOMMANDATION**

Il est proposé par Malcolm Corcoran
Appuyé par Sylvain Pamerleau

Que la Ville se dote d'une programmation architecturale d'envergure régionale basée surtout sur la pratique sportive compétitive, le développement de l'excellence et la pratique récréative répondant aux besoins de la communauté.

Adopté à l'unanimité.

CLSVC-2004-013

**DOSSIER CENTRE SPORTIF ET COMMUNAUTAIRE,
SECTEUR DE GATINEAU – DEUXIÈME
RECOMMANDATION**

Il est proposé par Lévis Brazeau
Appuyé par Robert MacMillan

Que la Ville retienne le concept d'un bassin de 50 mètres doté de :

- 8 couloirs avec une profondeur de 1,8 à 5 m.;
- 2 ponts mobiles de 1 mètre de largeur;
- 2 tremplins de 1 et 3 mètres;
- 3 tours pour plongeon de 5, 7,5 et 10 mètres;
- 1 bassin d'acclimatation de 25 mètres;
- plage et gradins;
- ancrages pour activités : nage synchronisée, plongeon, water-polo et volley-ball aquatique.

Adopté à l'unanimité.

Cet équipement permettra à la Ville de recevoir des compétitions allant du niveau régional jusqu'à national sénior.

CLSVC-2004-014

**DOSSIER CENTRE SPORTIF ET COMMUNAUTAIRE,
SECTEUR DE GATINEAU – TROISIÈME
RECOMMANDATION**

Il est proposé par Malcom Corcoran
Appuyé par Robert MacMillan

Que la palestres et un gymnase double soient maintenus dans le concept du centre sportif.

Adopté à l'unanimité.

Pour ce qui est du site à retenir pour la construction du centre sportif, les membres de la Commission reconnaissent qu'il ne leur appartient pas de faire une recommandation à ce sujet. Cependant, leur premier choix se porte vers le site adjacent à l'école secondaire Nicolas-Gatineau.

4. CLÔTURE DE LA SÉANCE

CLSVC-2004-015

LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par Denis Langevin

De lever la séance à 20 h 30.

Adoptée.

Président

LPG/mg